

Réf: Dossier 355742

Avis de constitution

SOCIETE « FIRST AUTO GARAGE »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE EN
FACE DE LA STATION TOTAL 2 , Lot 21, Ilot 3

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/10/2024, et enregistrés au CEPICI le 15/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FIRST AUTO GARAGE »

Objet : Mécanique générale
Clim auto
Commerce général
Achat vente et location de véhicules
Achat et vente de pièces de rechange
Transfert d'argent national et international
Restauration
Évènementiel
Import-export

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis, ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tout fonds de commerce.
- La prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée.

-Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE EN FACE DE LA STATION TOTAL 2 , Lot 21, Ilot 3

Dirigeant(s) M OUATTARA LAMINIBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08449 du 29/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°66518/GTCA/RC/2024 du 29/10/2024

